

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION
N°DEL068_2025**

SEANCE DU 15 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 8 juillet 2025, s'est réuni en MAIRIE DE BRIOUDE (salle du Conseil), en séance publique, sous la présidence de Jean-Luc VACHELARD Président.

ETAIENT PRESENTS :

Christian PASSEMARD, Christophe BEDROSSIAN, Pascal GIBELIN, Thierry VERDIER, Marie-Christine EGLY, Jean-Luc VACHELARD, Marie-Christine EYRAUD, Maurice ROCHE, Anne GUINCHARD, Cyrille SARRIAS, Elisabeth STOQUE, Franck MERLE, Annie SIBEYRE, Jean-Philippe VIGIER, Nadine CRAVINHO, Marie-Christine DEGUI, Philippe FAIDIT, David CUSSAC, Nathalie AVININ, René MARCHAUD, Yves JOUVE, Maurice LAURENT, Jacques FILIOL, Bernard BEAUDON, Alain JARLIER, Alain MATHIEU, Cécile TARDY, Didier SOULIER, Sébastien ANDRE, Jacky JOURDE, Alain MIRAND, Brigitte SOUCHON, Martine DEFAY, Jérôme JOUSSOUY, Gaston FARGET, Roland CHAREYRON, Valérie GAUZY, Pascal PIROUX

POUVOIRS :

Gérard LOUIS donne pouvoir à Marie-Christine EGLY, Aline BONNET donne pouvoir à Nadine CRAVINHO, Gilles DA COSTA donne pouvoir à Franck MERLE, Juliette TILLIARD-BLONDEL donne pouvoir à Marie-Christine DEGUI, Laurent PHILIPPON donne pouvoir à Jacky JOURDE

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Jacques VACHERON, Alexis JUILLARD, André POITRASSON-RIVIERE, Alain MARCHAUD, André HALFON

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Sophie COURTINE, Sébastien CHATEAU, Guillaume TRONCHERE, Isabelle BARDY

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile TARDY

OBJET : APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ENERGIES

Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Urbanisme rappelle que le PLUi de Brioude Sud Auvergne a été validé par l'Assemblée le 20 juin 2023. Il explique que ce document est évolutif au cours de sa période de validité, ce qui est notamment le cas avec la procédure de modification en cours.

En outre, Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Urbanisme explique que la CCBSA a travaillé à la réalisation d'un schéma directeur des énergies (SDE) afin d'avoir des orientations en matière d'économie d'énergies et de production d'énergies renouvelables. Cette étude a été menée au cours de l'année 2024. Pour ce faire, elle a associé la Commission Développement durable de la CCBSA, toutes les mairies du territoire, ainsi que les

partenaires en lien avec la problématique, notamment le SEMEV, le SYDEC, la Chambre d'Agriculture, le CECB, la CCI, le SMAA, le SIGAL... au travers d'entretiens, d'ateliers et participation aux différentes réunions.

Le diagnostic a permis de faire un état des lieux des consommations d'énergie sur le territoire, de la production d'énergies renouvelables, un bilan énergétique global, ainsi que les potentiels de production d'ENR. Des pistes de réflexion ont été proposées par le bureau d'études. Elles ont été confirmées ou abandonnées lors des ateliers et comités de pilotages.

De ce travail sont ressorties différentes fiches actions à mettre en œuvre à court, moyen ou long termes pour réduire les consommations énergétiques du territoire, mais aussi pour développer les énergies renouvelables. Trois axes principaux ont été retenus :

Axe 1 : Des collectivités exemplaires et résilientes

Axe 2 : Un développement soutenu et maîtrisé des énergies renouvelables

Axe 3 : La transition énergétique au service du territoire

Chaque axe fait l'objet de fiches dans lesquelles sont détaillées les différentes actions, ainsi que le timing d'intervention. Le document complet est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE** à l'unanimité

Elisabeth STOQUE ne prend pas part au vote

- d'APPROUVER le Schéma Directeur des Énergies tel qu'il est proposé en annexe

- de l'INTEGRER en annexe du PLUi dans le cadre de la modification en cours

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme



Jean-Luc VACHELARD Président

Le secrétaire de séance

Schéma Directeur des EnR

De la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne

Plan d'actions



BRIOUDE
SUD AUVERGNE
Communauté de Communes

Juin 2024



Chef de projet : Aline MOREL

 : aline.morel@akajoule.com

 : 07 67 13 90 99

DESCRIPTION DU DOCUMENT

Référence projet : 3155AMP- SD ENR BRIOUDE SUD AUVERGNE

Titre du rapport : Schéma directeur ENR – Plan d’actions

Client : *Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne*

Date du document : 2024

Distribution : Publique

Résumé : Plan d’actions détaillé du schéma directeur des énergies

Mots clés : énergies renouvelables – SDEnR – photovoltaïque – programme d’actions – stratégie

REDACTION DU DOCUMENT

Rédigé par : Aline MOREL

Vérifié par : Agathe CARPENTIER

QUALIFICATION ET REGLEMENTATION

La société Akajoule est qualifiée auprès de l’OPQIBI sous le numéro 14 04 26 90 pour la réalisation de :

- Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives) (1905)
- Audit énergétique dans l'industrie (1717)
- Audit énergétique et CO2 des activités de transport de marchandises et/ou de personnes (0607)
- Étude de réseaux de transport de chaleur et de froid (1319)
- Ingénierie des installations de production utilisant la biomasse en combustion (2008)
- Étude d'installations de production utilisant l'énergie solaire photovoltaïque (2011)
- Ingénierie des installations solaires utilisant l'énergie solaire photovoltaïque (2015)

Table des matières

AXE 1 : DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES ET RESILIENTES	4
OBJECTIF 1.1 : RENOVER LE PATRIMOINE PUBLIC.....	5
1.1.1 REALISER DES DIAGNOSTICS DES BATIMENTS PUBLICS.....	5
1.1.2 RENOVER ET OPTIMISER L'ECLAIRAGE PUBLIC.....	6
OBJECTIF 1.2 : FAVORISER LA SOBRIETE DANS LES BATIMENTS	7
1.2.1 SENSIBILISER LES AGENTS ET USAGERS	7
OBJECTIF 1.3 : DEVELOPPER L'AUTOCONSOMMATION.....	8
1.3.1 ETUDIER LA FAISABILITE DE PROJETS EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE.....	8
OBJECTIF 1.4 : DEVELOPPER LES RESEAUX DE CHALEUR	9
1.4.1 IDENTIFIER DES SITES FAVORABLES SUR LES PETITES COMMUNES.....	9
AXE 2 : UN DEVELOPPEMENT SOUTENU ET MAITRISE DES ENERGIES RENOUVELABLES	11
OBJECTIF 2.1 : ACCOMPAGNER LES PROJETS DU TERRITOIRE	12
2.1.1 ACCOMPAGNER LES COMMUNES SUR LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIE RENOUVELABLE.....	12
OBJECTIF 2.2 : INTEGRER LES ENJEUX ENERGETIQUES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME.....	13
2.2.1 INTEGRER LES ENJEUX DU SCHEMA DIRECTEUR DANS LE PLUI	13
OBJECTIF 2.3 : ENCADRER LES PROJETS ET MAXIMISER LES RETOMBES POUR LE TERRITOIRE	14
2.3.1 FAVORISER LE FINANCEMENT PARTICIPATIF ET L'IMPLICATION DES COLLECTIVITES DANS LES PROJETS	14
OBJECTIF 2.4 : AMELIORER LA STRUCTURATION DE LA FILIERE BOIS LOCALE.....	15
2.4.1 ACCOMPAGNER LES GROUPEMENTS DE PROPRIETAIRES DANS LA GESTION DURABLE DES FORETS	15
AXE 3 : LA TRANSITION ENERGETIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE	17
OBJECTIF 3.1 : ACCOMPAGNER LES MENAGES DANS LA RENOVATION DE L'HABITAT	18
3.1.1 METTRE EN ŒUVRE LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT OPAH ET FRANCE RENOV	18
OBJECTIF 3.2 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION	19
3.2.1 POURSUIVRE LES AIDES AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS.....	19
OBJECTIF 3.3 : FAVORISER LA MOBILITE DOUCE ET PARTAGEE.....	20
3.3.1 RENFORCER LA PLACE DES TRANSPORTS EN COMMUN ET DU COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE	20
3.3.2 METTRE EN ŒUVRE LES SCHEMA CYCLABLES AUTOUR DES POLES D'ATTACHION	21
3.3.3 SENSIBILISER A LA MOBILITE CYCLABLE	22
OBJECTIF 3.4 : IMPULSER DES DEMARCHES COLLECTIVES DE SOBRIETE ET DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE	23
3.4.1 MOBILISER LES CITOYENS AUTOUR DE LA PRODUCTION D'ENERGIE ET LA SOBRIETE.....	23

Axe 1 : Des collectivités exemplaires et résilientes

Axe 1 : Des collectivités exemplaires et résilientes
Objectif 1.1 : Rénover le patrimoine public

Intitulé de l'action proposée	1.1.1 Réaliser des diagnostics des bâtiments publics	
Contexte	Les consommations d'énergie sont un poste de dépenses de plus en plus important pour les bâtiments publics. Des actions de sobriété sont d'ores et déjà engagées, et des efforts réalisés pour faire baisser ces consommations. Au-delà des obligations réglementaires issues du décret tertiaire, l'ensemble des bâtiments doivent être pris en compte.	
Objectifs / enjeux	Baisse des consommations – Réduction de la facture énergétique – Amélioration de la connaissance du patrimoine	
Niveau de priorité	+++	
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un suivi énergétique de l'ensemble des bâtiments publics, à l'aide d'outils de mesures - Repérer les bâtiments les plus énergivores, et réaliser des audits sur ces derniers - Identifier des actions immédiates (régulation du chauffage, optimisation, ventilation...) pour des gains rapides <p>Suites de l'action : mettre en œuvre les préconisations des audits énergétiques</p> <p>Compléments : Mettre en place un groupement de commande pour accompagner les communes dans cette démarche (cf CA Le Puy en Velay)</p>	
Porteur de l'action	EPCI, Communes, SDE43	
Partenaires/ financeurs	SDE43, ADEME, CEE, Fonds vert, programme ACTEE	
Difficultés de mise en œuvre	Temps de suivi, s'orienter vers des rénovations globales	
Public cible	Communes	
Indicateurs et évaluation	Suivi : mise en place d'un suivi régulier des consommations / Nombre de bâtiment rénové	Résultats : Energie économisée
Moyens financiers	€ €	5 k€ étude par bâtiment 50 k€ travaux de rénovation par bâtiment

Moyens humains	웃	0,2 ETP		
Planning	Démarrage des audits en 2024	2024-2026	2026-2030	2030-2035
	Réalisation des travaux à partir de 2024	x	x	x

Axe 1 : Des collectivités exemplaires et résilientes

Objectif 1.1 : Rénover le patrimoine public

Intitulé de l'action proposée	1.1.2 Rénover et optimiser l'éclairage public
Contexte	De nombreuses communes s'engagent dans la rénovation du parc d'éclairage public, avec l'installation de LED, ou l'extinction nocturne. Dans le Département, près d'1/4 des luminaires sont déjà en LED. Une commune peut économiser 50% de son budget éclairage public en rénovant son éclairage.
Objectifs / enjeux	Baisse des consommations – Réduction de la pollution lumineuse
Niveau de priorité	+++
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un diagnostic de l'éclairage public, en lien avec le SDE43, pour identifier les points d'amélioration - Remplacer les luminaires par des LED moins consommatrices - Expérimenter l'extinction nocturne - Réaliser des retours d'expériences pour les communes qui ne sont pas encore engagées dans cette démarche <p>Suites de l'action : identifier des zones à enjeux pour la biodiversité et mettre en place une trame noire</p> <p>Compléments : participer à des évènements tels que « Le jour de la nuit »</p>
Porteur de l'action	Communes, EPCI, SDE43
Partenaires/ financeurs	SDE43, ADEME, CEE
Difficultés de mise en œuvre	Investissement initial, bien que le retour sur investissement soit rapide
Public cible	Communes ; EPCI

Indicateurs et évaluation	Suivi : Part des luminaires en LED / part des communes avec extinction nocturne		Résultats : Baisse des consommations		
Moyens financiers	€ €	1 000 € par point lumineux modifié			
Moyens humains	☞	Faible, suivi des travaux			
Planning	Action en cours, poursuite de l'action sur les communes non encore engagées		2024-2026	2026-2030	2030-2035
			X	X	X

Axe 1 : Des collectivités exemplaires et résilientes

Objectif 1.2 : Favoriser la sobriété dans les bâtiments

Intitulé de l'action proposée	1.2.1 Sensibiliser les agents et usagers
Contexte	Le plan de sobriété initié par l'Etat à destination des bâtiments publics a permis d'agir efficacement sur les consommations d'énergie. Ces actions de sobriété doivent être renforcées, en impliquant les usagers des bâtiments.
Objectifs / enjeux	Baisse des consommations – Implication du public – Exemplarité des collectivités
Niveau de priorité	++
Détails et étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions de sobriété : respect des consignes de chauffage, optimisation de la gestion... - Mettre en place des outils de sensibilisation à destination du public (affiches...) - Pour les agents, mettre en place des actions de sensibilisation (fresques du numérique, écoconduite, mise à disposition de VAE de service ...) - En lien avec le suivi des consommations, mesurer les gains dans les bâtiments publics - Communiquer sur les actions mises en place <p>Compléments : s'engager sur une démarche écoresponsable dans les achats publics, ou des actions de réduction des déchets</p>
Porteur de l'action	Communes, EPCI

Partenaires/ financeurs				
Difficultés de mise en œuvre	Mobilisation du public			
Public cible	Agents, usagers des bâtiments publics			
Indicateurs et évaluation	Suivi : Nombre d'actions de sensibilisation réalisée		Résultats : Réduction des consommations	
Moyens financiers	€ €	Outils de communication		
Moyens humains	웃	0,1 ETP		
Planning	Démarrage en 2024	2024-2026	2026-2030	2030-2035
		x	x	x

Axe 1 : Des collectivités exemplaires et résilientes

Objectif 1.3 : Développer l'autoconsommation

Intitulé de l'action proposée	1.3.1 Etudier la faisabilité de projets en autoconsommation collective
Contexte	Les projets photovoltaïques se réalisent de plus en plus souvent en autoconsommation, et l'autoconsommation collective offre de nouvelles opportunités, avec un périmètre de 10 à 20 km de diamètre pour les projets en milieu rural. La commune de Brioude expérimente un projet qui pourra être essaimé sur le territoire
Objectifs / enjeux	Développement des énergies renouvelables – réduction de la facture énergétique – autonomie énergétique
Niveau de priorité	++
Détails et étapes de mise en œuvre	Réaliser une étude sur les toitures publiques, afin d'identifier les sites propices à l'autoconsommation : possibilité de solarisation des toitures, intérêt pour l'autoconsommation, analyse des consommations Identifier une structure pour accompagner le projet en tant que Personne Morale Organisatrice S'appuyer sur l'expérience de Brioude en cours, pour identifier les freins et les leviers.

	Compléments : Développer cette démarche à destination des entreprises du territoire Possibilité d'installer des trackers solaires à étudier selon les sites (exemple Aquabulle)				
Porteur de l'action	Communes, EPCI, SYDEC				
Partenaires/ financeurs					
Difficultés de mise en œuvre	Cibler les sites pertinents, structure des bâtiments pas toujours adaptée pour un projet photovoltaïque				
Public cible	Commune				
Indicateurs et évaluation	Suivi : Nombre de bâtiments équipés / Nombre d'études réalisées		Résultats : Quantité d'énergie produite		
Moyens financiers	€ €	Etudes : 20 k€ - Coût des investissements en fonction des études			
Moyens humains	☞	0,2 ETP			
Planning	A partir de 2026, retour d'expériences, identification des toitures		2024-2026	2026-2030	2030-2035
			x	x	x

Axe 1 : Des collectivités exemplaires et résilientes

Objectif 1.4 : Développer les réseaux de chaleur

Intitulé de l'action proposée	1.4.1 Identifier des sites favorables sur les petites communes
Contexte	L'installation de réseaux de chaleur permet aux collectivités de mieux maîtriser les dépenses énergétiques, et de favoriser la consommation d'énergie renouvelable locale. La commune de Brioude a réalisé une étude pour identifier l'opportunité d'un réseau de chaleur, mais il existe également des potentiels pour des micro-réseaux à l'échelle des communes plus petites, telles que Blesle ou Bournoncle-Saint-Pierre (Arvant).
Objectifs / enjeux	Développement des énergies renouvelables – réduction de la facture énergétique – autonomie énergétique
Niveau de priorité	++

Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Etudier l'opportunité de développement de réseaux de chaleur dans les centres des communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'ensemble des bâtiments publics du territoire - Repérer les bâtiments proches les uns des autres (minima deux bâtiments) - Récupérer les données de consommation de ces bâtiments - Réaliser une note d'opportunité pour le développement d'un réseau de chaleur - Pour les sites pertinents, réaliser une étude de faisabilité technique <p>Compléments : étudier l'intérêt de mettre en place un Contrat de Chaleur Renouvelable, en partenariat avec les EPCI voisins, pour le financement des études et des investissements.</p>			
Porteur de l'action	EPCI, Communes			
Partenaires/ financeurs	ADEME (Contrat de Chaleur Renouvelable) ; ERE 43			
Difficultés de mise en œuvre	Proximité des bâtiments nécessaire			
Public cible	Commune			
Indicateurs et évaluation	Suivi : Nombre de communes étudiées / Nombre de sites potentiels	Résultats : Puissance des réseaux de chaleur réalisés		
Moyens financiers	€ €	2 k€ par note d'opportunité 10 k€ par étude de faisabilité		
Moyens humains	☞	0,05 ETP		
Planning	2024 : repérage des bâtiments 2025 : études d'opportunité	2024-2026	2026-2030	2030-2035
	A partir de 2026, réalisation des travaux pour les sites retenus	x	x	

Axe 2 : Un développement soutenu et maîtrisé des énergies renouvelables

Axe 2 : Un développement soutenu et maîtrisé des énergies renouvelables

Objectif 2.1 : Accompagner les projets du territoire

Intitulé de l'action proposée	2.1.1 Accompagner les communes sur les stratégies de développement des projets d'énergie renouvelable
Contexte	Plusieurs projets émergent sur le territoire, notamment pour des parcs photovoltaïques au sol. Les communes rencontrent parfois des difficultés à se positionner sur les projets, sans vision stratégique ou priorisation des enjeux du territoire, et ressentent le besoin d'une aide à la décision.
Objectifs / enjeux	Développement des énergies renouvelables – Positionnement des collectivités
Niveau de priorité	+++
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>A partir des enseignements du schéma directeur des énergies, travailler avec les communes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir une méthode pour le développement des projets : identification des projets, liens avec les développeurs - Valider le niveau d'implication des communes souhaité - Préciser les critères de choix des projets : prise en compte des enjeux patrimoniaux, environnementaux et paysagers, localisation, taille, lien avec les ambitions stratégiques - S'appuyer sur ces critères, pour identifier les Zones d'Accélération EnR, en lien avec le conseiller numérique de l'EPCI - Pour l'agrivoltaïsme, s'appuyer sur le document cadre de la chambre d'agriculture <p>Tous ces éléments pourront être rassemblés dans une charte de développement des EnR du territoire.</p> <p>Complément : avoir un conseiller à l'échelle de l'EPCI, qui accompagne les communes dans l'appropriation de cette stratégie et dans les projets.</p> <p>Inciter les communes à bien définir leurs zones d'accélération des ENR.</p>
Porteur de l'action	EPCI
Partenaires/ financeurs	Communes, Chambre d'agriculture, développeurs
Difficultés de mise en œuvre	Se doter de critères pour le choix des développeurs
Public cible	Communes, développeurs

Indicateurs et évaluation	Suivi : Réalisation d'un document cadre pour le développement des EnR	Résultats : Nombre de communes ayant défini leurs ZAENR / Objectifs de production des ZAENR		
Moyens financiers	€ €	Temps de suivi		
Moyens humains	웃	0,1 ETP		
Planning	Rédaction de la charte en 2024/2025	2024-2026	2026-2030	2030-2035
		x		

Axe 2 : Un développement soutenu et maîtrisé des énergies renouvelables

Objectif 2.2 : Intégrer les enjeux énergétiques dans les documents d'urbanisme

Intitulé de l'action proposée	2.2.1 Intégrer les enjeux du schéma directeur dans le PLUI
Contexte	Brioude Sud Auvergne a élaboré son PLUI, validé en 2023. Le PLUI est un outil stratégique favorisant la mise en œuvre de la transition énergétique, en agissant sur la réduction des consommations (normes de construction...), ou l'implantation de projet d'énergie renouvelable (identification de secteurs favorables...).
Objectifs / enjeux	Développement des énergies renouvelables – Réduction des consommations
Niveau de priorité	+++
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Une étude complémentaire au schéma directeur permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les éléments du PLUI qui peuvent être des freins au développement des EnR ou à la sobriété (interdictions de solarisations, étalement urbain...) - Etablir des prescriptions pour favoriser la sobriété, et le développement des EnR à travers l'outil règlementaire - Donner des exemples de rédaction à intégrer - Identifier des zones à enjeux particuliers (zones d'activité, lotissements, projet EnR existants...) - Approuver une modification du PLUI pour intégrer ces éléments <p>Complément : identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le zonage du PLUI</p>

Porteur de l'action	EPCI				
Partenaires/ financeurs	Communes, aménageurs				
Difficultés de mise en œuvre	Être incitatif mais ne pas être trop contraignant dans le règlement				
Public cible	Communes, développeurs				
Indicateurs et évaluation	Suivi : Réalisation de l'étude / Validation des modifications du PLUI		Résultats :		
Moyens financiers	€ €	6 k€ pour l'étude			
Moyens humains	웃	0,1 ETP			
Planning	2024 : Etude sur les propositions de modifications		2024-2026	2026-2030	2030-2035
	2025 : Modification du PLUI		x		

Axe 2 : Un développement soutenu et maîtrisé des énergies renouvelables

Objectif 2.3 : Encadrer les projets et maximiser les retombées pour le territoire

Intitulé de l'action proposée	2.3.1 Favoriser le financement participatif et l'implication des collectivités dans les projets				
Contexte	En lien avec la stratégie de développement des projets d'énergies renouvelables (action 2.1.1), il s'agit de mettre en avant la volonté d'impliquer les collectivités et citoyens du territoire dans les projets, en lien avec les développeurs.				
Objectifs / enjeux	Développement des énergies renouvelables – Maximiser les retombées pour le territoire – Implication des collectivités				
Niveau de priorité	++				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>L'action 2.1.1 vise à définir l'implication des collectivités et habitants dans les projets d'énergies renouvelables.</p> <p>Cette action complémentaire précise les outils mis en œuvre pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les projets proposant un budget participatif - S'impliquer financièrement dans les sociétés de projets pour les projets les plus importants 				

	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer auprès des habitants sur les projets en cours et les possibilités d'implication - Mettre en place des outils de concertation lors de l'émergence d'un projet <p>Complément : Réfléchir à la création d'une société de projet pour les projets d'envergure sur le patrimoine foncier public (autoconsommation, PV au sol), en identifiant les avantages et gains pour le territoire.</p>				
Porteur de l'action	EPCI				
Partenaires/ financeurs	Communes, habitants, développeurs				
Difficultés de mise en œuvre	Appropriation des projets par les collectivités et habitants				
Public cible	Collectivités, habitants				
Indicateurs et évaluation	Suivi : Nombre de projets avec investissement participatif / Nombre de collectivités et habitants impliqués		Résultats : Retombées financières pour le territoire (taxes, investissement local)		
Moyens financiers	€ €	Temps de suivi, implication financière dans les projets à définir			
Moyens humains	웃	0,05 ETP			
Planning	Au fil de l'eau, en fonction des projets		2024-2026	2026-2030	2030-2035
			x	x	x

Axe 2 : Un développement soutenu et maîtrisé des énergies renouvelables

Objectif 2.4 : Améliorer la structuration de la filière bois locale

Intitulé de l'action proposée	2.4.1 Accompagner les groupements de propriétaires dans la gestion durable des forêts
Contexte	Le potentiel de valorisation de bois local est important sur le territoire. Cette filière est déjà bien développée, cependant la valorisation locale peut être améliorée. De plus, les forêts doivent faire face aux changements climatiques et le dépérissement est déjà visible dans certains secteurs.

Objectifs / enjeux	Développement des énergies renouvelables – Autonomie énergétique du territoire – Valorisation des entreprises locales – Adaptation aux changements climatiques				
Niveau de priorité	+++				
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Améliorer la structuration de la filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le regroupement de propriétaires forestiers (contrats de gestion, associations) - Identifier les secteurs touchés par les changements climatiques et étudier les essences à replanter qui seraient mieux adaptées - Rédiger une charte de bonne conduite sur les coupes forestières, la gestion des chemins, la remise en état - Travailler avec les transformateurs afin d'optimiser la valorisation locale de la ressource <p>Inciter à l'achat de bois énergie local :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les collectivités dans l'achat de bois local (bois de chauffage et construction), en fournissant un cahier des charges type - Organiser des achats groupés pour l'approvisionnement des chaudières des bâtiments publics 				
Porteur de l'action	EPCI				
Partenaires/ financeurs	ONF, CRPF, syndicats forestiers, Communes Forestières, coopératives forestières, Fibois AURA, Beta Energie				
Difficultés de mise en œuvre	Identifier et mettre en relation les acteurs de la filière, nombre de propriétaires forestier important				
Public cible	Propriétaires forestiers, ONF, entreprises de travaux forestiers et de transformations				
Indicateurs et évaluation	Suivi : Nombre de réunions avec les partenaires / Nombre de propriétaires impliqués		Résultats : Part du bois utilisé provenant du territoire		
Moyens financiers	€ €	Accompagnement ONF, CRPF			
Moyens humains	웃	0,05 ETP			
Planning			2024-2026	2026-2030	2030-2035
			X	X	X

Axe 3 : La transition énergétique au service du territoire

Axe 3 : La transition énergétique au service du territoire

Objectif 3.1 : Accompagner les ménages dans la rénovation de l'habitat

Intitulé de l'action proposée	3.1.1 Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement OPAH et France Rénov			
Contexte	Une étude est en cours pour la réalisation d'une OPAH sur le territoire. En complément, l'accompagnement des ménages sur la rénovation et les dispositifs France Rénov s'avère nécessaire.			
Objectifs / enjeux	Lutter contre la précarité énergétique - Réduire la facture énergétique – Accompagner les ménages pour des rénovations performantes			
Niveau de priorité	+++			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Une OPAH communautaire sur l'ensemble des 27 communes devraient être mises en œuvre, ainsi qu'une OPAH – RU sur le périmètre d'ORT de Brioude.</p> <p>L'animation et le suivi de l'OPAH et de l'OPAH – RU seront effectués conjointement par la CCBSA et un opérateur.</p>			
Porteur de l'action	EPCI			
Partenaires/ financeurs	Etat, France Rénov, SOLIHA			
Difficultés de mise en œuvre				
Public cible	Particuliers			
Indicateurs et évaluation	Suivi : Nombre de logements rénovés	Résultats :	Réduction des consommations	
Moyens financiers	€ €	Environ 600 000€ sur 3 ans		
Moyens humains	웃	1		
Planning	Démarrage en 2024	2024-2026	2026-2030	2030-2035
		x	x	x

Axe 3 : La transition énergétique au service du territoire

Objectif 3.2 : Accompagner les entreprises dans leur transition

Intitulé de l'action proposée	3.2.1 Poursuivre les aides aux commerçants et artisans			
Contexte	<p>Tout comme les ménages, les commerçants et artisans sont touchés par l'évolution des prix de l'énergie, et mettent en œuvre des actions de sobriété.</p> <p>Un dispositif est déjà existant sur le territoire, celui-ci peut être poursuivi et renforcé.</p>			
Objectifs / enjeux	Réduire la facture énergétique – Baisse des consommations			
Niveau de priorité	++			
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Modifier le guide des aides en incitant davantage à la prise en compte de la rénovation énergétique des boutiques et à l'achat de matériel électrique classé A. Majoration de l'aide à 15%.</p> <p>La mise en œuvre peut être réalisée rapidement.</p>			
Porteur de l'action	EPCI			
Partenaires/ financeurs	CCI/Chambre des Métiers			
Difficultés de mise en œuvre	Faibles			
Public cible	Commerçants, artisans, TPE/PME, hébergeurs touristiques			
Indicateurs et évaluation	Suivi : 10 dossiers par an		Résultats :	
Moyens financiers	€ €	100 000€ par an		
Moyens humains	웃	0,1 ETP		
Planning	En cours	2024-2026	2026-2030	2030-2035
		x	x	x

Axe 3 : La transition énergétique au service du territoire

Objectif 3.3 : Favoriser la mobilité douce et partagée

Intitulé de l'action proposée	3.3.1 Renforcer la place des transports en commun et du covoiturage sur le territoire
Contexte	<p>La Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne est située sur un axe fréquenté entre Clermont-Ferrand et le Puy en Velay. Néanmoins, les transports en commun sont peu développés, et pourraient être améliorés. La Région étant Autorité Organisatrice de la Mobilité, une convention doit être signée avec l'EPCI pour mettre en œuvre les actions autour de la mobilité. D'autres alternatives, telles que le transport à la demande ou le covoiturage, se développent pour les trajets internes, qui représentent la plus grande part des trajets.</p> <p>La DSP en cours pour l'organisation des transports arrivera à échéance en 2029, et pourra à cette occasion être modifiée.</p>
Objectifs / enjeux	Réduire les consommations liées aux transports et aux trajets domicile-travail – Favoriser les mobilités douces
Niveau de priorité	++
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>En lien avec la Région, s'inscrire dans la démarche de SERM (Service Express Régional Métropolitain) portée par le Pôle Métropolitain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de nouvelles lignes de TC pour desservir l'ensemble des communes - Renforcer la cadence des TER en direction de la Métropole <p>En parallèle, proposer une offre complémentaire de covoiturage pour les trajets du quotidien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et cartographier les aires de covoiturage - Aménager de nouvelles aires en fonction des besoins - Communiquer sur les outils existants, notamment la plateforme régionale MOV'ICI - Favoriser l'intermodalité
Porteur de l'action	EPCI, Région
Partenaires/ financeurs	Communes, Région, ADEME, Département, Fonds vert, Pôle Métropolitain
Difficultés de mise en œuvre	Identifier les besoins en fonction des trajets domicile-travail et trajets du quotidien
Public cible	Particuliers, entreprises

Indicateurs et évaluation	Suivi : Nombre de réunions avec les partenaires / Nombre d'aires de covoiturage		Résultats : Nombre de km évités		
Moyens financiers	€ €	Aménagement des aires de covoiturage – Diagnostic des déplacements - Conventionnement Région – Outils de communication			
Moyens humains	웃	Suivi de la convention – réunion Pôle Métropolitain 0,1 ETP			
Planning	Démarrage en 2024	2024-2026	2026-2030	2030-2035	
		x	x	x	

Axe 3 : La transition énergétique au service du territoire

Objectif 3.3 : Favoriser la mobilité douce et partagée

Intitulé de l'action proposée	3.3.2 Mettre en œuvre les schéma cyclables autour des pôles d'attaction
Contexte	Le Département de la Haute-Loire s'est doté d'un schéma cyclable, orienté autour des communes principales. La commune de Brioude a également élaboré son schéma cyclable. Il s'agit de relier le pôle central avec les zones d'activités et d'attraction du territoire, par des aménagements et une amélioration de l'offre de stationnement.
Objectifs / enjeux	Réduire les consommations liées aux transports et aux trajets domicile-travail – Favoriser les mobilités douces – Réaliser un schéma cyclable intercommunal cohérent avec celui de la ville-centre et avec celui du Département tout en permettant aux habitants d'accéder plus facilement à vélo aux équipements structurants du territoire (gare, hôpital, établissements scolaires...)
Niveau de priorité	+++
Détails et étapes de mise en œuvre	Réalisation du schéma à court terme ; mettre en œuvre des actions incitatives telles que l'installation de stationnements pour vélos sécurisés... Favoriser l'installation de mobilier en matériaux recyclés.
Porteur de l'action	EPCI, commune de Brioude
Partenaires/ financeurs	ADEME, Région

Difficultés de mise en œuvre					
Public cible	Particuliers				
Indicateurs et évaluation	Suivi : installation de stationnements vélos sur 10 communes / 1 box à vélo		Résultats :		
Moyens financiers	€ €	60 000€ par an			
Moyens humains	웃	0,2 ETP			
Planning	En cours	2024-2026	2026-2030	2030-2035	
		x	x	x	

Axe 3 : La transition énergétique au service du territoire

Objectif 3.3 : Favoriser la mobilité douce et partagée

Intitulé de l'action proposée	3.3.3 Sensibiliser à la mobilité cyclable
Contexte	En complément avec les actions de schémas cyclables, la sensibilisation et la formation à l'usage du vélo sont nécessaires. Plusieurs actions sont déjà en cours et méritent d'être poursuivies.
Objectifs / enjeux	Réduire les consommations liées au transport – Favoriser l'usage du vélo
Niveau de priorité	+++
Détails et étapes de mise en œuvre	<p>Poursuivre et engager de nouvelles actions de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme « Savoir rouler à vélo » a été initié par la Communauté de Communes, et permet aux élèves de bénéficier de formations pour mieux maîtriser la conduite à vélo - Organisation d'actions de sensibilisation autour du vélo : Véloration, fête du vélo, bourse aux vélo... <p>Organiser une concertation avec les usagers du vélo lors de projets d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des zones dangereuses - Limitation de la vitesse des véhicules dans les zones à risques - Réflexions sur des itinéraires alternatifs ou complémentaires

Porteur de l'action	EPCI , CECB, Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat Brioude Sud Auvergne, Conseil Départemental				
Partenaires/ financeurs	Communes, ADEME (AVELO), FUB (ALVEOLE), Région, Fonds vert, Département				
Difficultés de mise en œuvre					
Public cible	Scolaires, particuliers				
Indicateurs et évaluation	Suivi : Nombre d'élèves formés / Nombre d'actions de sensibilisation		Résultats :		
Moyens financiers	€ €	Temps d'animation, organisation d'évènements			
Moyens humains	웃	0,2 ETP			
Planning	En cours	2024-2026	2026-2030	2030-2035	
		x	x	x	

Axe 3 : La transition énergétique au service du territoire

Objectif 3.4 : Impulser des démarches collectives de sobriété et de production d'énergie renouvelable

Intitulé de l'action proposée	3.4.1 Mobiliser les citoyens autour de la production d'énergie et la sobriété
Contexte	En lien avec l'action 2.3.1 sur l'implication des collectivités dans les projets d'énergie renouvelable pour favoriser les retombées locales, il s'agit de mobiliser les citoyens autour de ces démarches.
Objectifs / enjeux	Valoriser les retombées locales – Réduire les consommations d'énergie
Niveau de priorité	+++
Détails et étapes de mise en œuvre	Impulser et accompagner des démarches collectives autour de la sobriété : <ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions de sensibilisation et formations sur la rénovation des logements, sur les écogestes

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des défis écocitoyen en s'appuyant sur des initiatives telles que « Défi Déclics » ou « Nos gestes Climat » - Elaborer un programme de sensibilisation auprès du public scolaire <p>Favoriser les retombées locales de la transition énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la possibilité de revendre la production d'électricité locale directement aux habitants du territoire, via l'autoconsommation collective ou les contrats de gré à gré - Accompagner les ménages dans la production et l'autoconsommation - Accompagner les démarches collectives des agriculteurs (cf expérience dans le Cantal) - Mettre en place des achats groupés d'énergie (électricité, bois) pour favoriser les énergies renouvelables locales 			
Porteur de l'action	EPCI , CECB			
Partenaires/ financeurs	Chambre d'agriculture			
Difficultés de mise en œuvre	Montage de projets en autoconsommation – temps d'animation nécessaire			
Public cible	Particuliers, entreprises			
Indicateurs et évaluation	Suivi : Nombre d'initiatives collectives / Nombre d'actions réalisées		Résultats : Quantité d'énergie autoconsommée	
Moyens financiers	€ €	Temps d'animation, d'accompagnement - prestations 15 k€/an		
Moyens humains	☺	0,2 ETP		
Planning	2024 : identifier les démarches collectives existantes	2024-2026	2026-2030	2030-2035
	2025 : accompagner de nouvelles démarches	x	x	x